

ACCUEIL DE LOISIRS D'AURIBEAU SUR SIAGNE

Directeurs : Mme Christel Cuesta et Mr Cyrille Petit – Tel : 04.93.42.82.64

Mail : alsh.auribEAU@paysdegrasse.fr

Chers parents,

A compter du 1^{er} septembre 2017, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse reprendra la gestion de l'accueil de loisirs d'AuribEAU-sur-Siagne. Il n'y aura aucune modification concernant les horaires d'accueil et les tarifs appliqués auparavant par l'association OMFAF.

Cependant, nous vous demandons de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous afin d'organiser au mieux la rentrée scolaire 2017/2018 de votre enfant.

Informations concernant les inscriptions sur les temps d'accueil :

<p>Lieu d'inscription aux heures d'ouverture sur place</p>	<p align="center">Service jeunesse de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse <u>Antenne d'AuribEAU-sur-Siagne</u> : 1220 route du village, Maison du Bayle 06810 AuribEAU sur Siagne Horaires d'ouverture : Lundis, Mardis et Jeudis de 08h00 à 17h30 Mercredis et vendredis de 08h00 à 12h00 et de 14h15 à 17h30</p>
<p>Date d'inscription</p>	<p align="center">INSCRIPTION DU 15 MAI AU 07 JUILLET 2017 Pour les dossiers d'inscription retournés après cette date, les enfants seront accueillis sur les activités périscolaires à partir du lundi 11 septembre 2017</p>
<p>Lieu de facturation</p>	<p align="center">Service jeunesse de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse <u>Antenne d'AuribEAU-sur-Siagne</u> : 1220 route du village, Maison du Bayle 06810 AuribEAU-sur-Siagne Horaires d'ouverture : Lundis, Mardis et Jeudis de 08h00 à 17h30 Mercredis et vendredis de 8h00 à 12h00 et de 14h15 à 17h30</p>
<p>Documents obligatoires à fournir</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La fiche famille complétée, datée et signée par le responsable légal • La fiche individuelle enfant (1/enfant) complétée, datée et signée par le responsable légal • La fiche d'inscription aux activités complétée, datée et signée par le responsable légal et le payeur <p>NB : en cas de garde alternée, chacun des parents doit compléter et signer un dossier pour les périodes qui le concernent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le N° d'allocataire CAF • ou l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 (copie intégrale) du foyer ou de chacune des personnes composant le foyer de l'enfant pour les non allocataires CAF <p>NB : en l'absence de justificatif, la tarification maximale sera appliquée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une attestation d'assurance en responsabilité civile • Un justificatif de domicile EDF ou Lyonnaise des eaux de moins de 3 mois

Vous pouvez également télécharger le dossier d'inscription sur le site de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse : www.paysdegrasse.fr et le retourner par courrier à l'adresse d'inscription figurant sur ce document. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.